

nette, Edouard St-Jacques, Thomas Ménard et Clément Dubé, municipalité nouvelle.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 février courant (1891), de nommer MM. John Jackson, Alexandre Aubertin, François Jarrie, Thomas Henrichon et Patrick Farmer, commissaires d'écoles pour la municipalité de la " Côte Saint-Paul," dans le comté d'Hochelaga.—*Gazette officielle*, 21 fév. courant.

Quatre-vingt-dix-neuvième conférence pédagogique tenue à l'école normale Laval, le 31 janvier 1891.

PRÉSENTS : M. l'abbé Caron, assistant-principal ; M. J. Ahern, vice-président ; MM. J. Prémont, P. Ruel, B. Lippens, inspecteurs d'écoles ; MM. F.-X. Tousseaint, N. Lacasse, J.-B. Cloutier, J. Létourneau, C. Lefèvre, D. Frève, C.-J. Magnan, C. Robitaille, Et. Dutil, Th. Fournier, F.-X. Guay, A. Guay, Z. Dubeau, W. Farrier, J.-M. Déchéne, A. Jacques, H. Tremblay, J. Donaldson, J.-S. Aubé, A. Savard, P. Provençal, F. Fleury, John Tremblay ; MM. les abbés Lavoie et Blais, ecclésiastiques, et MM. les élèves-maitres de l'école normale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Conférences d'instituteurs.*

On passe ensuite à la question des conférences d'instituteurs.

M. C.-J. Magnan fait la motion suivante : Un comité composé de MM. F.-X. Tousseaint, J.-B. Cloutier, J. Ahern et de moi-même ayant été formé à la dernière réunion pour aviser aux moyens à prendre afin d'augmenter le nombre d'instituteurs qui assistent aux assises pédagogiques, je propose, secondé par M. l'inspecteur Prémont, que le comité et l'association adoptent, ou amendent s'il y a lieu, les résolutions suivantes :

1° L'importance des conférences étant en raison du nombre des membres qui y

prennent part, l'association fait un chaleureux appel aux dignitaires dans la hiérarchie scolaire, à MM. les inspecteurs d'écoles, qui doivent donner l'exemple à leurs subordonnés, à MM. les professeurs de l'école normale et à MM. les instituteurs de la circonscription, les priant d'assister régulièrement aux réunions pédagogiques, de préparer des études et de les communiquer à l'association, en un mot d'aider au progrès de l'éducation et de l'instruction en notre province ;

2° Le gouvernement provincial ayant reconnu le principe de défrayer les dépenses de voyage des instituteurs qui se rendent aux conférences, par l'entremise de l'ancien secrétaire provincial, l'honorable M. C.-A.-E. Gagnon, le comité et l'association sont d'avis qu'une requête pressante devrait être immédiatement adressée à l'honorable M. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, le priant de soumettre à la prochaine réunion du comité catholique de l'Instruction publique le projet déjà élaboré à une conférence antérieure, à savoir : qu'une somme de \$200 devrait être mise annuellement à la disposition de chacun des principaux des écoles normales Laval et Jacques-Cartier ; que ces sommes seraient employées à payer les frais de voyage des instituteurs qui assisteraient aux réunions pédagogiques ; s'il restait de l'argent en caisse une fois les dépenses payées à même ces deux sommes de \$200 chacune, cette balance pourrait servir à l'achat de livres pédagogiques pour l'usage des membres de l'association ou à récompenser les vainqueurs de concours pédagogiques, ce qui pourrait être facilement établi ;

3° L'association soumet respectueusement à MM. les inspecteurs d'écoles d'établir un système de promotion parmi les instituteurs de leur district respectif, système qui pourrait être basé sur le mérite des études lues aux conférences par les titulaires et sur les résultats pra-